

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-467

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 3

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 13, supprimer les mots :

« s’appliquent ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après la référence :

« 5 *bis* »

insérer les mots :

« s’appliquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.